



contrat non renouvelé à cause du congé maternité

Par **laetime**, le **26/08/2011** à **12:15**

Bonjour,

je suis professeur contractuel, mon congé maternité commence le 18 septembre. Le rectorat a donc décidé de ne me donner aucun poste pour la rentrée pour ne pas me payer le congé maternité, mais de faire tout son possible pour m'en trouver un au retour du congé.

Ont-ils le droit de ne m'accorder aucun poste (alors qu'il y en a des disponibles) sous prétexte que mon congé maternité commence quinze jours après la rentrée?

Par **P.M.**, le **26/08/2011** à **20:00**

Bonjour,

Je pense que cela pourrait constituer une discrimination mais je ne suis pas spécialiste du statut de droit public et je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du personnel...

Par **laetime**, le **27/08/2011** à **08:39**

Merci, je vais leur envoyer un mail.